

Demande déposée le 17/07/2024

N° DP 57 631 24S0191

Par :	KEOLIS SA KEOLIS SA
Représenté par :	BERGERAULT Fabrice
Demeurant à :	34 avenue Léonard de Vinci 92400 COURBEVOIE
Pour :	Aires de stationnement ouvertes au public Coupe et abattage d'arbres Le projet a pour objet la création d'une extension de la zone technique extérieure bus pour l'accueil Création d'un local technique pour recyclage des eaux usées de lavage. Installation d'une réserve souple d'eau pour assurer la DECI. Refonte des clôtures périphériques du site
Sur un terrain sis à :	quai du chemin de fer 57200 SARREGUEMINES
Références cadastrales :	22 0120, 22 0196, 22 0195, 22 0398

Surface de plancher : 18.75 m²

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022, Et notamment le règlement de la zone Ub, Uc,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu le règlement d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences approuvé par délibération en date du 15 novembre 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 janvier 2014 décidant de soumettre à permis de démolir les travaux de démolition, et les clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble des zones U et 1AU du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le volet patrimonial annexé au règlement du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Sarreguemines, qui classe le bâtiment objet de la demande en catégorie D4,

Vu l'avis favorable avec prescriptions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est en date du 18 juillet 2024,

Vu l'avis avec observations de la DDT de la Moselle - Unité Police de l'eau en date du 19 juillet 2024,

Vu l'avis avec observations de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en date du 26 juillet 2024,

Vu l'avis hors champ de visibilité de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle en date du 31 juillet 2024,

Vu l'avis favorable avec observations de l'agence régionale de santé lorraine en date du 9 août 2024,

Vu l'avis favorable sous réserves du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle - service prévision en date du 16 août 2024,

Vu la carte d'exposition au retrait-gonflement des sols argileux dans le département de la Moselle réalisée par le BRGM actualisée par la mission risques naturels,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés sous réserve de respecter les prescriptions, observations, réserves et recommandations énumérées dans les avis visés ci-dessus et annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le pétitionnaire est informé que le terrain est situé dans une zone d'aléa de niveau moyen vis-à-vis de l'exposition au retrait-gonflement des sols argileux. La cartographie de ce risque (carte d'exposition établie par le BRGM, actualisée par la Mission Risques Naturels) ainsi qu'un guide relatif à la prévention des désordres dans l'habitat individuel peuvent être consultés sur le site <http://www.moselle.equipement.gouv.fr>, onglet politique publique, rubrique Sécurité, défense et risques, puis rubrique Risques majeurs.



SARREGUEMINES, le 19.08.2024

Le Maire, Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Christian DIETSCH

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 17.07.2024

La présente décision est affichée en mairie à compter du et publiée sur le site internet communal à compter du.....

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le.....